

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie, sur convocation du 24 janvier 2025, affichée le 24 janvier 2025, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

**ORDRE DU JOUR :**

Redevance de Performance des systèmes d'assainissement collectif  
Bail de location logement communal 16 bis rue de la Mairie  
Point sur les contentieux en cours  
Actualisation convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention communautaire  
Adressage : rectifications base de données  
Lotissement  
Convention de prestation de services Association ADS 45  
Convention d'adhésion à la mission retraite du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret  
Réseau Guid'Asso 45  
Questions diverses

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, Dominique BAUDOIN, François DAUBIN, Aurélie DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION.

Absents donnant pouvoir : Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN, Ilona BERNY-VILFROY à François DAUBIN, Yann GOLLION à Florence BONDUEL, Jonathan RÉMÉNÉ à Sylvie VUILLET, Catherine FOUCAULT à Christian TOUSSAINT.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).*

*Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.*

Secrétaire de séance: Aurélie DAUBIN.

**Adoption du PV de la séance du 10.12.2025** Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

**Délibération 2025013001 : Redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif**

La loi de finances 2024 du 30 décembre 2023 a réformé le système des redevances sur l'eau perçues par les Agences de l'eau. Le nouveau dispositif est applicable à compter du 1er janvier 2025.

Trois nouvelles redevances sont créées : consommation d'eau potable ; performance des réseaux d'eau potable ; performance des systèmes d'assainissement. Les 2 redevances Pollution domestique et Modernisation des réseaux de collecte sont supprimées. La redevance Prélèvement sur la ressource est modifiée.

Plusieurs objectifs guident cette réforme :

- Accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau
- Rééquilibrer entre les différents usages, les usagers domestiques finançant aujourd'hui 80 % des recettes
- Introduire des redevances incitatives en application du principe pollueur/payeur et préleveur/payeur (valorisation des efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse ; Assujettissement à la redevance consommation de toute l'eau consommée et la suppression du plafonnement de 6000 m<sup>3</sup> pour les industriels raccordés aux réseaux publics ; Mise en place de taux planchers légaux pour les redevances prélèvements (hors hydroélectricité) dans un objectif de sobriété ; Création de dispositifs de majoration-sanction en cas de pollution ou de non suivi régulier des rejets pour accompagner plus vite et plus fortement les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique)

Afin de répercuter les nouvelles redevances sur les factures des abonnés, la collectivité doit délibérer avant la première facturation émise en 2025.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Dit avoir la compétence pour les redevances applicables au service d'assainissement collectif,**

**Liste :**

- la suppression de la redevance de modernisation des réseaux de collecte au 31.12.2024 qui s'élevait en 2024 à 0.16 € par m<sup>3</sup> avec reversement intégral à l'agence de l'eau
- la mise en place de la redevance de performance des systèmes d'assainissement au 01.01.2025 perçue auprès des abonnés et reversée en totalité auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne qui en fixe pour 2025 le tarif à 0.084 € par m<sup>3</sup> (0.28 € par m<sup>3</sup> x coefficient de modulation forfaitaire 2025 de 0.3)

**Informe que pour 2025, la collectivité bénéficie du taux de modulation le plus bas. Ce taux pourra évoluer à compter de 2026 jusqu'à 1 en fonction de la conformité règlementaire et de la performance du réseau.**

### **Délibération 2025013002 : Bail de location logement communal 16 bis rue de la Mairie**

Les locataires du logement communal 16 bis rue de la Mairie, dans les lieux depuis septembre 2018, ont remis leur préavis de départ qui sera effectif le 09.03.2025.

Descriptif logement : 4 pièces – surface habitable de 100 m<sup>2</sup> – chauffage gaz citerne- cour commune avec le bar-restaurant.

Le loyer initial était de 450 € réactualisé à ce jour à 511.25 € sous l'effet de la clause révision annuelle basée sur l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE.

Souhait de Mme DA FONSECA Emilie, titulaire du bail commercial du bar-restaurant de reprendre ce bail d'habitation.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Décide de réévaluer le loyer à 525 € mensuel.**

## Point sur les contentieux en cours

La collectivité est engagée dans deux contentieux relatifs à l'urbanisme.

Mme le Maire expose un récapitulatif des procédures et frais engagés dans ces affaires.

CONTENTIEUX TERRAINS ISSUS LEGS THION (2014) : une injonction de rencontrer un médiateur a été ordonnée par la Cour d'appel d'Orléans le 08 janvier 2025.

CONTENTIEUX PLU (2015) : la partie adverse a été déboutée en appel en décembre 2024 avec possibilité de recours en cassation jusqu'au 20.02.2025

## Délibération 2025013003 : Actualisation Convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention communautaire

Par délibération 2022111407, la collectivité a adopté une convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention communautaire auprès de la collectivité pour la période du 01.10.22 au 30.09.2025,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Adopte la nouvelle répartition du temps de travail de cet agent pour la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 comme délibéré en conseil communautaire le 16 décembre 2024**

**Commune de Bouzy-la-Forêt : 979.58 € pour 14 agents (effectif recensé au 1<sup>er</sup> juillet 2024).**

## Délibération 2025013004 : Adressage : rectifications de la base de données

Par délibération 2021-38 du 16.09.2021, le conseil municipal a décidé d'utiliser l'outil gratuit « [adresse.data.gouv.fr](http://adresse.data.gouv.fr) » pour établir une base d'adresses normées et chiffrées pour la commune et se mettre ainsi en conformité avec la réglementation en vigueur.

Par délibération 2022121513 du 15.12.2022, le conseil municipal a adopté les dénominations de voies,

Par délibération 2024070206 du 02.07.2024, le conseil municipal a prescrit le numérotage des habitations et a décidé de mettre à la charge des propriétaires le numérotage des habitations sans normage des plaques.

La base de données a été publiée le 22.11.2024 sur [adresse.data.gouv.fr](http://adresse.data.gouv.fr) pour diffusion aux grands réutilisateurs que sont l'IGN, La Poste, les secours, les éditeurs de GPS ou encore les opérateurs déployant la fibre optique.

Parallèlement, la notification de la décision municipale administrative d'adressage aux intéressés est nécessaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Effectue quelques rectifications avant diffusion aux administrés.  
(les rectifications sont grisées)**

<b>N°CR</b>	<b>VOIE</b>	<b>DEBUT</b>	<b>FIN</b>
1	<b>Chemin de St Benoît</b>	Du Chemin du Gué de l'Orme ( à la Fringale sur la RD 952)	Au pont Milourdin (lieu dit Gué Gravier)
2	<b>Chemin du Gué de l'Orme</b>	De la Fringale sur la RD 952	Au chemin des Châteliers
3	<b>Chemin du Mesnil Bretonneux</b>	Du Chemin de St Benoît -CR N°1	A la Rte de St Martin d'Abbat ( près du Mesnil Bretonneux)
4	<b>Chemin Changeux</b>	A la Croix des Noues sur le Chemin de St Benoît-CR 1	Aux Psaudières sur le CR N°6
5	<b>Chemin du Gué Gravier</b>	Au gué Gravier sur le Chemin de St Benoît-CR N°1	A la Rte du Haut du port à la Gravelle
6	<b>Chemin de la Paquetière</b>	Du Chemin de la Paquetière-CR N°5	Au Chemin du Gué de l'Orme
7	<b>Chemin du Haut du Port</b>	De la route du Haut du port à la Gravelle	Au CR N° 9 de la Gravelle
8	<b>Rte du Haut du Port vers la Gravelle</b>	Du chemin du Gué de l'Orme-N°2	Au chemin de la gravelle-CR N°9 près du Gué de la Gravelle
9	<b>Chemin de la Gravelle</b>	Au gué de la Gravelle sur le ruisseau du Gué de l'Orme	En face de la route forestière de St Martin à Chatenoy
11	<b>Chemin du petit Etang</b>	De la RD 88 en face de la Noue du Château	Jusqu'au Chemin chemin de St Benoît au petit étang-CRN°17
13	<b>Chemin rural N°13 d'Inviolata</b>	De la route de Saint Martin d'Abbat (à la Croix d'Inviolata)	Au chemin de la Mairie
14	<b>Chemin de la Mairie</b>	Du CR N°17 (à la Chaumette)	Au chemin du Gué de l'orme-CR N°2
15	<b>Chemin de la Viollière</b>	De la rte de St Martin d'Abbat	Au CR N°13 d'Inviolata aux Châteliers
16	<b>Chemin des Châteliers</b>	De la Rte de St Martin d'Abbat ( à l'Oie Blanche)	Au carrefour des 4 Chênes puis jusqu'au chemin du Gué de l'Orme-N°1
16b	<b>Chemin de l'Oie Blanche</b>	De la route de Saint Martin d'Abbat	Au CR N°17
17	<b>Chemin rural N°17</b>	Du RD 952 au grand étang	Au CR N° 11 interrompu entre la Chaumette et le CR N° 15
19	<b>Chemin de Bray-St Aignan à Bouzy (mixte à la commune de Bray-St Aignan)</b>	Du chemin de la Feuillardière	A la RD 952, à l'entré du lotissement de la clairière
20	<b>Chemin aux Bœufs</b>	De la RD 88	Au CR N° 19
21	<b>Chemin de la Feuillardière</b>	De la RD 88	A la Rte de la Prévoté (dans le virage)
22	<b>Chemin de la Bergerie ( mixte avec Bray-St Aignan)</b>	De la Rte de la Prévoté (derrière la déchèterie)	Au gué de Guébord qui sépare Bouzy de Bray-St Aignan
23	<b>Chemin rural N°23 de la Prévoté</b>	De la Rte de St Martin d'Abbat	Au Chemin de la Bergerie-CRN°22
23	<b>Chemin de la tuilerie</b>	De la Rte de St Martin d'Abbat	A la Rte de Sauvée ( au lieu-dit la tuilerie de sauvée)
24	<b>Route de Sauvée</b>	Rue de la mairie (au Marchais)	A la RD 88
24b	<b>Chemin du Gué de la pierre</b>	de la RD 88	Au CR N° 17 en face de la rte Forestière de Sauvée à l'entrée de la forêt
25	<b>Chemin rural N°25</b>	De la Rte de Sauvée ( à la Maison Neuve)	Au Chemin de la Noue du Château-CR N°26 (à la grande maison)
26	<b>Chemin de la Grande Maison</b>	De la RD 88 (en face du CR N°11)	A la Rte de Sauvée
26b	<b>Chemin de la petite Métairie</b>	De la rte de Sauvée	A la rte de St Martin d'Abbat( au dessus du lot de la pte Métairie)
28	<b>Rue de la fontaine blanche</b>	Du Chemin de la Noue du Château-CR N°26 ( au Pinaguet)	A la RD 88 (près le Crot aux oies)

29	Rte des Ferganats	De la rte de Sauvée	A la RD 88 (près le Crot aux oies)
30	Chemin des Fontenelles	De la RD 88 près de la petite Croix	A la RD 948 à la Chesneau
31	Chemin rural N°31	De la RD 88	au chemin des Fontenelles
35	Chemin des Cheminées rondes	Au CR du Patis N° 64 près le Pâtis	A la RD 948 ( face à la Bouère du Bois)
35b	Chemin des Champs Blancs	Du Chemin de la Bouère du Bois	A la Rte de Sauvée
36	Chemin de la Bouère du Bois	Du RD 948	A la rte de St Martin d'Abbat (au Marchais)
37	Chemin de la Croix Rouge	De la rue de la Mairie (face à la salle des Fêtes)	A la RD 948
38	Rue Joseph Vion	De la Place de l'église à l'angle NO	Jusqu'au futur restaurant scolaire
39	Chemin du Gué	A la RD 948 ( au rond point du bourg)	A la Rivière du St Laurent au Gué de Bouzy
40	Route de Malassis	A la RD 948 (au niveau des Près Bouchets)	A la RD 88 (près le chat sauvage)
42	Chemin des Terres Vaines	De la route forestière du Chat Sauvage et à la jonction du CR N° 43	A la RD 88 (en face du CR N° 64 du Pâtis)
43	Chemin de la route du Chat sauvage	A la jonction du CR 42 et de la route forestière du chat sauvage	A la reprise de la route forestière du chat sauvage qui se poursuit
44	Chemin de Thifontaine	A la RD 88 (au Chat Sauvage)	Se termine au chemin de la commune de Vieilles-maisons près de la maison de Thifontaine
45	Chemin rural N° 45	Au CR N°44 près de la maison de Thifontaine qui est sur la commune de Vieilles-maisons	A l'entrée de la Forêt à la jonction des routes forestières de Thifontaine et Plateville
46	Chemin des Mottes	A la RD 88 (en face de la rte de la Caillotte)	A l'entrée de la forêt Domaniale
47	Chemin des Bruyères	Au CR N°48 ( de la guilloterie)	A la RD 88 (au lieu-dit le Chat sauvage)
48	Chemin de la Guilloterie	De la RD 88	A la Rte de la Caillotte ( entre le Guichet et la belle Ecuellée)
49	Chemin rural N°49	De la Rte de la Caillotte	Au Carrefour du toit à Colas (en Forêt Domaniale)
50	Chemin rural N° 50	De la Rte de la Boue	Au Chemin de la Grand Croix-CR N°49
51	Rte de la Boue	De la Rte de la Caillotte	A la rte du Briou (Passage par la Renardière)
52	Chemin de la Moissellerie	De la Rte du Briou ( après le lot. De la Moissellerie)	A la Rte de la Caillotte
53	Chemin du Marchais Corpereau	De la Rte du Briou ( après le lot. Du Marchais Corpereau)	A la Route de Mi-feuillage
54	Chemin rural N°54 de la Clos	Au CR N°55, de la Planche aux Joncs	Au Chemin du Marchais Corpereau-CR N° 53
55	Chemin de la Planche aux Joncs	A la Planche aux Joncs à la rivière qui sépare la commune de Bouzy avec celle de Bray-St Aignan	A la rte du Briou ( Face à la rte dela Boue)
55b	Chemin rural N°55	De la route de la Boue ( à la renardière)	au CR N° 49 en forêt
56	Chemin rural N°56- Chemin de l'Orangerie	Du CR N° 55 (près du CR N°54)	A la Rte du Briou
	Chemin du Monastère	Du CR N° 55 (en face de la rte de Mi-Feuillage)	A l'entrée de la Forêt Domaniale jusqu'au chemin de la Fontaine Bouillante CR N°59
59	Chemin de la Fontaine Bouillante	Du CR N° 58 près de la forêt	Dans les bois, près de la Fontaine Bouillante à la rivière

60	<b>Chemin des Grands Champs</b>	Rte du Briou (près de la Maison Forestière du Briou)	A l'entrée de la Forêt Domaniale, Climat des grands Champs
63	<b>Chemin du Briou à l'Étang d'Orléans dans la Forêt Nationale D'Orléans</b>	A la Route Forestière de Chappes, près la route Forestière du Briou	A la route Forestière du Chat Sauvage
64	<b>Chemin du Pâtis</b>	De la RD 88 (en face du CR N°42)	A la Rte de la Caillotte (au Guichet)
	<b>Impasse Mme de Sévigné</b>	De la Rue de la Mairie (face à l'église)	
	<b>Impasse du Capitaine Goupil</b>	De la Rue de la Mairie (au niveau du N°12)	Jusqu'au parking
	<b>Rue de la Fontaine bouillante</b>	De la Rte du Briou (Près du Rd Point du bourg)	A la Rte de la Caillotte (Près du Rd Point du bourg)
	<b>Rue de l'Amphore</b>	De la Rte de Mi-Feuillage (Entrée du lot du Marchais Corpereau)	A la rte du Briou
	<b>Rue de St Sevin</b>	De la Rte de Mi Feuillage ( face au CR N°53)	Fini en impasse
	<b>Rte de la Prévôtée</b>	De la Rte de St Martin d'Abbat (à l'Aulnette)	A l'intersection CR N° 21 et 19 (de la Feuillardière et de St Aignan à Bouzy)
	<b>Chemin du Saint Laurent</b>	De la route de Saint Martin d'Abbat au Marchais	A la route de Saint Martin d'Abbat face au n° 82
	<b>Place du Placis</b>	De la rue de la mairie au n°3	Fini en impasse
	<b>Rte du Briou (Rte Communautaire)</b>	De la Rue de la Fontaine Bouillante	A la Maison forestière du Briou
	<b>Rte de Mi-Feuillage (Rte Communautaire)</b>	De la Rte du Briou ( à l'entrée du lieu-dit Le Marchais Corpereau)	A l'intersection avec le chemin de la Planche aux Joncs-CR N° 55
	<b>Rte de la Caillotte (Rte Communautaire)</b>	De la Rue de la Fontaine Bouillante	A la RD N°88 (face CR N°46 Chemin des Mottes)
	<b>Rue de la Mairie (Rte Communautaire)</b>	Du Rd point du bourg	A la sortie du bourg à l'intersection chemin de la bouère du bois/Ch du St Laurent
	<b>Rte de St Martin d'Abbat (Rte Communautaire)</b>	De la rue de la Mairie	A l'intersection du Chemin de st Benoît à Vitry en limite de St Martin d'Abbat (avec la traversée de la RD 88)
	<b>Route des Mistiquaines (ONF)</b>	Du chemin des Châteliers	Au chemin du Petit Etang
	<b>Route Départementale 88 (Département)</b>	Depuis Vieilles-Maisons-sur-Joudry	à la RD 952
	<b>Route Départementale 948 (Département)</b>	Depuis Chatenoy	à Bray-ST Aignan
	<b>Route Départementale 952 (Département)</b>	Du Chemin de St Benoît -CR N°1	Au Chemin de Bray-St Aignan-CR N°19

## Lotissement

Comme évoqué en octobre dernier, la communauté de communes des Loges a procédé en ce début d'année à l'analyse des offres des bureaux d'études urbanistiques pour l'attribution de l'étude de faisabilité et de programmation de notre futur quartier durable et intégré projeté près de l'Eglise.

3 bureaux d'études sont pré-selectionnés : il conviendra de fixer une date de réunion pour émettre un avis sur le choix du candidat à retenir.

## Délibération 2025013005 : Convention de prestation de services Association ADS 45

Par délibération 2024070205, le conseil municipal a autorisé Mme Le Maire à signer une convention du 24.06.2024 au 31.12.2024 de prestation de services à bon de commande avec l'association pour le

développement de la solidarité dans le Loiret (ADS 45) de Sully s/ Loire pour l'entretien des espaces naturels,

Cette convention a été utilisée en juillet 2024 pour l'entretien du cimetière à hauteur de 20 heures pour un coût de 360 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Renouvelle cette convention de prestation de services à bon de commande avec l'association pour le développement de la solidarité dans le Loiret ADS 45 de Sully s/ Loire pour l'entretien des espaces naturels.**

**Année 2025, Montant de 5 700 € pour 300 heures de travail, ouvriers en parcours d'insertion, 19€ /heure.**

### **Délibération 2025013006 : Convention d'adhésion à la mission retraite du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret**

La collectivité adhère depuis 2017 à la mission retraite proposée par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret

Ainsi, le Centre de Gestion met à disposition des collectivités des prestations retraite afin de réaliser en leur place leurs dossiers, et, l'accueil et l'information individuels des agents.

La convention a pour objet de définir le champ et les conditions d'intervention du Centre de Gestion auprès de la commune lorsque celle-ci lui confie les missions suivantes :

Constitution du dossier de liquidation des droits à pension normale, d'invalidité et de réversion d'actif, y compris pour une retraite progressive. Tarif de 90 €

Constitution du dossier de liquidation des droits à pension normale, d'invalidité et de réversion d'actif dans l'année suivant une simulation de calcul. Tarif de 50 €

Demande d'avis préalable (exclusivement dans le cadre d'une recherche de droits au titre de travailleur handicapé). Tarif de 70 €

Simulation de calcul de pension /études de droits. Tarif de 40 €

Rendez-vous individuels avec les agents pour lesquels le délai de mise en retraite est supérieur à 5 ans. Tarif de 40 €

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Décide d'adhérer au service payant, selon tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, de la prestation retraite du Centre de Gestion de la FPT du LOIRET pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents.**

**Autorise Madame le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.**

### **Réseau Guid'Asso 45**

La commune est sollicitée par la Ligue de l'enseignement du Loiret, animatrice du réseau Guid'asso 45 pour intégrer ce réseau.

L'objectif de cette labellisation vise à ce que la commune devienne un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement de toute personne désireuse de s'investir dans la vie associative quels que soient leur domaine d'intervention et leur territoire d'implantation.

**Par manque d'information, les élus décident de décliner cette offre.**

### Questions diverses

Madame BONDUEL a assisté, le 25.010.2024, à une réunion publique annonçant le lancement officiel du chantier du futur lycée de Châteauneuf-sur-Loire dont l'ouverture est programmée pour la rentrée de 2027. Il permettra d'accueillir 1 200 élèves au sein de filières générales, technologiques, professionnelles ainsi qu'en BTS. La carte scolaire n'étant pas à ce jour définie, nous ne savons pas si la commune de Bouzy-la-Forêt en dépendra. L'établissement portera le nom d'Adrienne BOLLAND : aviatrice française engagée et humaniste, elle a notamment pris position pour le droit de vote des femmes et s'est investie en Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale.

Réunion publique à venir relative au déploiement 2025 de bacs jaunes sur le territoire du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire avec communication de nouvelles consignes de tri.

Notification du 12.12.2024 de financement de la Région au titre du contrat régional de solidarité territorial de 142 800 € pour la première tranche des travaux du groupe scolaire (39 000 € pour l'installation de la géothermie- 103 800 € pour l'isolation des classes centrales) . La collectivité avait sollicitée 139 092.75 € .

Classe de découverte école : les 2 classes de CM partiront à Lans en Vercors en juin 2025. La commune alloue habituellement 130 € par élève pour une seule classe par année scolaire. L'école a sollicité l'association départementale OCCE 45 ( office central de la coopération à l'école du Loiret) d'un prêt de 130 € par élève pour la deuxième classe, prêt que la commune s'engage à rembourser en 2026 avec l'engagement du corps enseignant de ne pas organiser de classe de découverte l'année scolaire prochaine.

Nous sommes interpellés par un administré riverain de la salle des fêtes qui se plaint des nuisances de rue lors des locations.

L'assemblée est informée du courrier reçu ce jour désignant la commune légataire dans le cadre de la succession de Madame BREUX Eliane.

Information qu'un immeuble situé 24 lotissement des Prés Bouchet est en succession vacante.

Par délibération 2020-30 du 26.05.2020 le conseil municipal délègue au Maire « 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption... »

Présentation Déclaration d'intention d'aliéner 3ème trimestre 2024 pour lesquelles le Maire n'a pas exercé de droit de préemption ou préférence :

N° ENREGISTREMENT	DATE DE LA DEMANDE	PARCELLE	PRIX
IA 045 049 24 J0006	03/09/2024	AK 105 11 rue de la Mairie	104 000 €
IA 045 049 24 J0007	28/11/2024	AH 238 6 rue St Sevin	142 000 €

Commission municipale FINANCES fixée le jeudi 13 mars 2025 -14h30 / Objet : préparation du Budget 2025

Conseil communautaire à Bouzy-la-Forêt le 31.03.2025-18h.

Distribution du bulletin municipal 2025 à compter de demain.



Prochaine séance le jeudi 27 février 2025.

*La séance est close à 22h45.*

Le Maire,  
Florence BONDUEL.



Le Secrétaire de séance,  
Aurélie DAUBIN  
Conseillère municipale.

**Procès-verbal :**

1/ Adopté le : *27/02/2025* .

2/ Affiché à la porte de la Mairie le : *28/02/2025* .

3/ Mis en ligne sur le site internet de la commune [www.bouzylaforet.fr](http://www.bouzylaforet.fr) le : *28/02/2025* .

